



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 52494

## Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la réduction des gaz à effet de serre qui est un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi le Grenelle de l'environnement, inscrit dans la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, a consacré l'objectif d'une réduction de 20 % d'ici 2020. Le transport reste le premier émetteur (27 % des émissions de gaz à effet de serre) et consommateur (32 % de l'énergie consommée). Le nouveau plan de mobilité durable reste très modeste quant aux modes de transports alternatifs à la route. La commission Mobilité 21 a préconisé le report à 2050 des projets Saône-Moselle et Saône-Rhin, privant le territoire français d'un maillage cohérent de déserte fluviale. Pour autant le transport fluvial demeure le transport le plus écologique tant en termes de consommation d'énergie qu'en termes d'émission de GAS (quatre fois moins que par la route). Si la France veut tenir les engagements qu'elle s'est fixés en matière de réduction de gaz à effet de serre, le report modal vers le rail ne suffira pas à absorber l'augmentation de circulation de fret notamment de transit européen. Conformément à la promesse du chef de l'État qui s'est engagé à diviser par deux la consommation énergétique d'ici 2050. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement souhaite adopter dans ce sens, étant donné l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre, conséquences du réchauffement climatique.

## Texte de la réponse

L'amélioration des performances énergétiques des transports constitue un enjeu majeur par rapport aux objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre que la France s'est fixés. La politique mise en oeuvre par le Gouvernement vise les différents leviers susceptibles de contribuer à l'atteinte de cet objectif. Il met en oeuvre des actions qui contribuent à l'amélioration de l'efficacité énergétique des différents modes de transport, que ce soit par l'évolution du barème du bonus-malus ou le soutien à la recherche et au développement, notamment le développement de véhicules fabriqués en France et consommant moins de 2 litres/100 km dans le cadre du plan national « La nouvelle France industrielle » lancé par le Président de la République le 12 septembre 2013. Le Gouvernement s'engage également en faveur du développement des alternatives aux combustibles fossiles (en particulier le développement des véhicules électriques) et la diminution des trajets réalisés (soutien à l'auto-partage, au covoiturage...). Le Gouvernement se mobilise enfin pour contribuer au report modal vers les modes les moins émetteurs en gaz à effet de serre, plus directement ciblés dans la question. En particulier, le développement des modes massifiés (fret ferroviaire et transport fluvial) constitue une priorité de la politique nationale de transport de marchandises. Pour contribuer pleinement à cette politique de report modal, concernant plus spécifiquement le transport fluvial, son essor passe en premier lieu par l'amélioration du niveau de service de l'infrastructure existante présentant un potentiel d'accroissement de trafic et donc par la fiabilisation et la modernisation du réseau des voies navigables. Ces orientations sont celles données par le Gouvernement à Voies navigables de France (VNF), gestionnaire des principales voies navigables dont celles à grand gabarit concentrant le trafic de marchandises. En second lieu, des projets de développement ambitieux, comme le projet de liaison Saône-Moselle / Saône-Rhin, peuvent être des relais de

croissance, mais ceux-ci doivent s'inscrire dans une démarche budgétaire responsable, hiérarchisant les besoins. La Commission « Mobilité 21 » a ainsi classé ce projet dans ceux à horizons plus lointains, après 2050. Quel que soit le scénario financier considéré, la poursuite d'études sur le projet serait donc contraire au principe de responsabilité budgétaire auquel le Gouvernement est attaché. Dans le cadre de l'actualisation, tous les cinq ans, des priorités nationales, la question d'une reprise des études de ce projet pourra être posée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Reitzer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52494

**Rubrique :** Transports par eau

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 mars 2014](#), page 2521

**Réponse publiée au JO le :** [17 juin 2014](#), page 5000